

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN VEHICULE 100% ELECTRIQUE NEUF

La Métropole Nice Côte d'Azur souhaite œuvrer en faveur de la préservation de l'environnement et de la santé publique en participant activement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'à la limitation des nuisances sonores.

Dans cette perspective, la Métropole souhaite encourager la mobilité électrique en instituant un dispositif de subventionnement pour les particuliers établis à titre principal sur le territoire métropolitain afin de se doter d'un véhicule électrique.

Il s'agit d'une subvention d'un montant forfaitaire de 2000 € octroyée sous conditions, selon les termes de la convention.

LE DEMANDEUR, titulaire du certificat d'immatriculation

Titre : Monsieur / Madame (rayer la mention inutile)

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

.....

Code postal : Commune :

Téléphone :

Adresse e-mail :

Date : / / 20.....

Signature :

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion d'un fichier d'utilisateurs pour l'attribution de la subvention pour l'achat d'un véhicule électrique ou hybride. Le destinataire des données est la Métropole Nice Côte d'Azur.

*Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : **Métropole Nice Côte d'Azur** – Service Mobilité Durable – 06364 NICE Cedex 04*

VEHICULE OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

Marque :

Modèle :

Version :

PIECES A FOURNIR EN 1 EXEMPLAIRE

La personne qui souhaite solliciter la subvention métropolitaine devra fournir un dossier complet composé de l'ensemble des pièces décrites ci-dessous.

Tout dossier incomplet sera rejeté intégralement et renvoyé à son titulaire. Il pourra être représenté complet ultérieurement.

➤ Documents à fournir :

1. Le formulaire original de demande de subvention, dûment complété et signé ;
2. La présente convention originale fournie par la Métropole, dûment signée et portant la mention manuscrite « lu et approuvé » ;
3. L'attestation sur l'honneur originale fournie par la Métropole relative à l'engagement de ne pas revendre le véhicule bénéficiant de l'aide sous peine de restituer la subvention à la Métropole et d'apporter la preuve, au service métropolitain qui en fera la demande, qu'il est bien en possession du véhicule aidé, dûment signée ;
4. Le dernier avis d'imposition sur le revenu disponible pour l'ensemble du ménage ;
5. Le dernier avis disponible relatif à la taxe d'habitation sur la résidence principale déclarée par le ménage ou, pour les nouveaux résidents, un extrait de bail ou un acte notarié portant sur l'acquisition de leur résidence principale. Si la personne est hébergée par un tiers résidant sur le territoire métropolitain, tout document prouvant sa situation ;
6. Une copie du certificat d'immatriculation du véhicule ;
7. Une copie de la facture acquittée de l'achat du véhicule, datée, indiquant notamment les coordonnées complètes du vendeur et les caractéristiques du véhicule en matière de motorisation ;
8. Une copie du permis de conduire ;
9. Un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

Hormis le RIB (ou RIP), toutes les pièces justificatives doivent être au nom du bénéficiaire et mentionner l'adresse de sa résidence principale.

L'Administration se réserve le droit de demander au demandeur tout document permettant de vérifier les conditions d'attribution de la subvention.

Le bénéficiaire dispose d'un délai de neuf mois à compter de la date d'achat figurant sur la facture pour déposer son dossier complet à la Métropole (cachet de la poste faisant foi). Au-delà de ce délai, le dossier ne pourra plus être instruit et sera retourné au bénéficiaire.

Le dossier complet de demande de subvention est à adresser, exclusivement par voie postale (toute autre réception ne sera pas enregistrée), à :

Métropole Nice Côte d'Azur
Service Mobilité Durable
06364 Nice cedex 04